

# BIENVENUE

## LIVRET D'ACCUEIL



# Sommaire

- p. 1 > Éditorial
- p. 2 > Présentation du Groupe Saint Joseph
- p. 5 > Le service d'Hospitalisation à Domicile Saint Joseph
- p. 6 > Le déroulement de votre séjour  
*L'admission*  
*Votre séjour*
  - Les acteurs
  - La coordination
  - Les prestations fournies*Votre sortie*
- p. 11 > Informations diverses
  - Respecter le patient
  - Lutte contre la douleur
  - Lutte contre les infections nosocomiales
  - La personne de confiance
  - Les directives anticipées
  - Informatique et liberté
  - Les modalités d'accès à votre dossier
  - Qualité et gestion des risques
  - La gestion des réclamations
  - Les consignes de sécurité
- p. 15 > La Fondation Hôpital Saint Joseph
- p. 16 > Numéros d'urgence - Numéros utiles



**Sophie Dostert**  
Directeur Général

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous intégrez aujourd'hui le service d'hospitalisation à domicile (HAD) Saint Joseph géré et coordonné par l'Association Hôpital Saint Joseph, structure privée à but non lucratif.

Ce livret a été réalisé pour vous accompagner et vous informer des aspects pratiques de votre hospitalisation.

Toute l'équipe de l'HAD vous souhaite la bienvenue et se tient à votre disposition pendant la durée de votre hospitalisation.

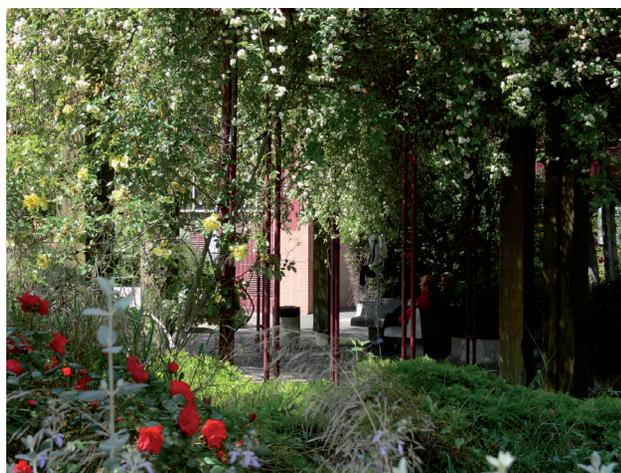
Soyez assuré(e) qu'ici comme au sein de l'Hôpital, vous serez quotidiennement entouré(e) de la même qualité de soins, de services et du même professionnalisme, dans des conditions de continuité en relation avec votre Médecin Traitant et votre Médecin Hospitalier. Pour cela l'équipe pluridisciplinaire de l'HAD est présente pour répondre à vos besoins et vous apporter le soutien nécessaire.

Ce livret d'accueil vous est destiné. Il a pour objet de vous apporter les informations utiles à votre prise en charge, de faciliter vos démarches et votre séjour.

Souhaitant améliorer sans cesse la qualité de nos services, nous restons attentifs à vos remarques et suggestions. Nous vous prions de bien vouloir compléter le questionnaire de sortie situé à la fin de ce livret et de le remettre au personnel de l'HAD ou d'utiliser l'enveloppe prévue à cet effet (cf. annexes).

Nous vous remercions d'avoir choisi notre structure d'hospitalisation à domicile et vous souhaitons la bienvenue chez vous.

Le Directeur Général





# Présentation du Groupe Saint Joseph

## ◆ UN PEU D'HISTOIRE

Fondé en 1919 par l'abbé Jean-Baptiste Fouque, dans le contexte difficile de l'après guerre, l'Hôpital Saint Joseph est né de la nécessité de créer un hôpital gratuit pour les plus nécessiteux, à l'heure où aucune protection sociale n'existait encore.

La gestion de l'établissement a d'abord été assurée par l'association hospitalière du Prado reconnue d'utilité publique dès 1924, puis, transformée en fondation reconnue d'utilité publique en 1984, pour devenir la Fondation Hôpital Saint Joseph.

Le 5 décembre 1926, l'abbé Fouque est mort à Saint Joseph, son hôpital, mais la mémoire de ce "téméraire de la Charité" (selon les propos du Père Ardura, postulateur pour le procès en béatification de l'abbé Fouque) ne s'est jamais éteinte.

En 2003, l'Association Hôpital Saint Joseph de Marseille a été créée pour se charger de la gestion des activités sanitaires.

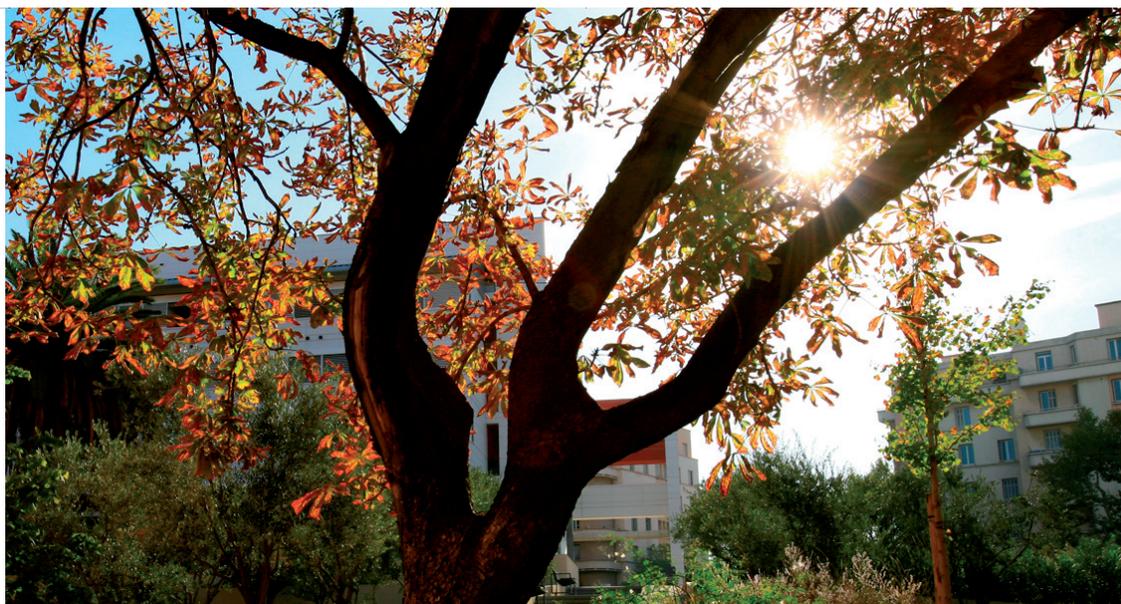
L'Hôpital et sa Fondation restent fidèles à l'esprit du fondateur de l'institution Saint Joseph, mettant l'Homme au centre de leurs préoccupations, soignant l'Homme tout autant que la maladie. L'Hôpital Saint Joseph est aujourd'hui un acteur engagé, social et citoyen, un acteur éthique, chrétien et catholique, mais non-confessionnel.

## ◆ L'HÔPITAL EN QUELQUES CHIFFRES

Premier hôpital privé à but non lucratif de France par l'activité, première maternité de la région PACA, l'Hôpital Saint Joseph dispose aujourd'hui de 778 lits et places, installés dans 30 services et compte quelque 2455 salariés et près de 400 médecins intervenant principalement à titre libéral.

L'Hôpital Saint Joseph est un hôpital généraliste, avec toutes les disciplines et des pôles de références. L'Hôpital dispose d'un plateau technique des plus modernes. Il a intégré une unité de prise en charge de la douleur chronique, des soins palliatifs, et initie ou participe à des essais de recherche clinique.





## ◆ LE GROUPE SAINT JOSEPH AUJOURD'HUI

### **Une Fondation reconnue d'utilité publique**

L'histoire de la Fondation est intimement liée à celle de l'Hôpital, l'une et l'autre constituant une entité unique jusqu'en 2002.

Aujourd'hui, bien que la Fondation demeure un formidable outil au service des projets de l'Hôpital, leurs missions sont nettement différentes.

La Fondation développe des activités de financement ou d'aide à des œuvres médico-sociales ou sociales. Elle soutient également des œuvres humanitaires. Elle soutient, en outre, les projets de l'Hôpital.

Elle a vocation à recevoir des dons et legs de particuliers et d'entreprises (cf. page 15).

**Pour tout renseignement sur la Fondation Hôpital Saint Joseph : 04 91 80 70 00  
ou [fondation@fondation-hopital-saint-joseph.fr](mailto:fondation@fondation-hopital-saint-joseph.fr)**

### **Un établissement de Soins de Suite et de Réadaptation**

Situé dans le quartier de La Rose à Marseille, sur un terrain arboré d'un peu plus de 5 hectares, l'Établissement de Soins de Suite et de Réadaptation Fernande Berger compte 56 lits médicalisés et assure le traitement de patients venant de leur domicile ou hospitalisés en court séjour, requérant des soins de suite et de réadaptation (suite à une chirurgie, des affections cardio-vasculaires et médicales).

### **Un engagement dans le soutien à la formation**

Pendant de nombreuses années, l'Association comptait en son sein l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Victoria Desjardins.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2008, l'Hôpital Saint Joseph et la Croix Rouge Française ont regroupé leurs deux Instituts de Formation en Soins Infirmiers sur le site du Camas, boulevard Chave, à Marseille.

L'Hôpital conserve aujourd'hui une part active dans le fonctionnement de l'IFSI Saint Joseph-Croix Rouge Française qui forme chaque année plus de 800 étudiants.

Dans la même logique de transmission du savoir, la Fondation scelle, en 2011, un nouveau partenariat avec l'IFSI Saint Jacques – Les Flamants (structure comparable à celle de l'ancien IFSI Victoria Desjardins du temps de son fonctionnement, soit au total près de 400 étudiants).



### **De nouveaux établissements médico-sociaux et sociaux**

Depuis 2010, la Fondation diversifie ses actions au profit de personnes en situation de “fragilité”, et plus particulièrement à destination des personnes âgées et handicapées, incluant les services à la personne.

Plusieurs unions avec des associations partageant les mêmes valeurs et œuvrant dans le champ médico-social et social ont été scellées en 2010.

**L’Association “Saint Joseph-Arège”** gère 5 Etablissements d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : deux dans les Bouches-du-Rhône, deux dans le Var et un dans les Pyrénées Atlantiques pour une capacité totale de 326 lits.

**La Maison de retraite “Saint Joseph-La Salette”** assure, quant à elle, la gestion et le développement d’une maison de retraite destinée aux personnes âgées de toutes conditions sociales.

Cet établissement peut accueillir jusqu’à 175 personnes valides, semi valides ou dépendantes, à partir de 60 ans.

L’ensemble de la démarche de la Fondation permet d’élargir les champs d’action du Groupe tout entier et de privilégier une approche globale de la santé qui inclut la prévention, le soin, le médico-social et le social afin de mieux répondre aux besoins de la population.

# Le service d'Hospitalisation à Domicile Saint Joseph



Le service d'hospitalisation à domicile Saint Joseph a été créé en Juin 2007. L'objectif est de **proposer aux patients une alternative à une hospitalisation traditionnelle, d'éviter une hospitalisation à temps complet ou d'en diminuer la durée**. Ce mode de prise en charge est devenu aujourd'hui une priorité de santé publique.

*“Les structures dites d'hospitalisation à domicile permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés. Ces soins se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes” (Art. R712.2.2.1 code de la santé publique).*

C'est dans ce cadre, accompagné d'un projet thérapeutique, social et environnemental que vous serez accueilli(e) par l'équipe de l'HAD Saint Joseph composée : **d'un médecin coordonnateur, un cadre de santé, une assistante sociale, un psychologue, des infirmières coordinatrices diplômées d'Etat, une diététicienne, une secrétaire et un coursier.**

Selon votre projet thérapeutique ou si nécessaire au cours de l'hospitalisation, d'autres intervenants (kinésithérapeutes, orthophonistes...) pourront être associés à votre prise en charge.

Une permanence téléphonique infirmière est assurée tous les jours, **24h sur 24**, afin de garantir une continuité des soins.

L'hospitalisation à domicile Saint Joseph intervient principalement sur les quartiers Centre, Est et Sud de l'agglomération marseillaise.



L'équipe permanente de l'HAD



# Le déroulement de votre séjour



## L'ADMISSION

L'hospitalisation à domicile peut être prescrite par un médecin hospitalier ou par un médecin exerçant à titre libéral, directement au domicile du patient. Elle se fait avec votre accord, celui de votre médecin traitant et celui du médecin coordonnateur du service HAD.

Un projet thérapeutique personnalisé, adapté est élaboré par une équipe pluridisciplinaire à la suite :

- d'une visite d'évaluation paramédicale
- d'une évaluation sociale
- d'une visite à votre domicile
- d'une évaluation médicale conjointe par votre médecin traitant et le médecin coordonnateur du service HAD.

Après assurance de la faisabilité de votre prise en charge, votre admission est prononcée par le médecin coordonnateur du service HAD en accord avec votre médecin traitant.

Afin d'établir votre dossier administratif, il vous sera demandé :

- votre pièce d'identité
- votre carte vitale
- votre carte de mutuelle en cours de validité ou une attestation de prise en charge délivrée par celle-ci.



## VOTRE SÉJOUR

### 1 Les acteurs

#### **Le médecin traitant**

Il est le pivot dans l'organisation d'une HAD. Il est le prescripteur principal, référent et responsable du patient.

Il est responsable de son diagnostic et de ses prescriptions.

Il s'engage à suivre régulièrement à domicile son patient en fonction de son état clinique.

L'évaluation médicale du patient doit être au moins hebdomadaire. Il est le garant avec le médecin coordonnateur, du début à la fin de la prise en charge, de la qualité de l'information donnée au patient, de son état de santé et de son traitement.

#### **Le médecin coordonnateur de l'HAD**

C'est le référent médical de la structure. Il ne se substitue pas au médecin traitant sauf en cas d'urgence absolue. Il est garant de la bonne circulation de l'information médicale et veille à la qualité des prestations apportées au patient. Il peut être un soutien et un réconfort.

#### **Le cadre de santé**

Il est le référent des équipes soignantes, il assure la gestion, la coordination et l'organisation des soins en appui du médecin coordonnateur auprès de l'équipe paramédicale qui assure votre prise en charge.

Il est votre interlocuteur privilégié, responsable de la qualité des soins qui vous sont dispensés.

#### **Les infirmières coordinatrices**

Elles assurent l'organisation et l'évaluation des soins à domicile. Elles coordonnent les interventions auprès de vous. Elles participent à l'élaboration du projet de soins.

Elles sont joignables 7j/7 et 24h/24.

L'optimisation de l'organisation des soins et de la logistique est assurée par l'infirmière coordinatrice de l'HAD qui ne manquera pas de prendre régulièrement contact avec vous.



**Patricia Guigues, Cadre de Santé.**



**L'assistante sociale**

Elle évalue les possibilités familiales et sociales pour organiser votre retour à domicile dans des conditions satisfaisantes. Elle peut également vous aider dans les démarches administratives relatives à votre séjour.

**La diététicienne**

Elle permet d'assurer une prise en charge et un suivi du patient sur le plan nutritionnel.

**La psychologue**

Elle assure une prise en charge et un suivi psychologique si cela est nécessaire, tant auprès du patient que de sa famille.

**La secrétaire**

Elle assure une permanence téléphonique pendant les heures d'ouverture de l'HAD, de 8h30 à 16h30, ainsi que la liaison entre le patient ou la famille et l'équipe de coordination. Elle gère la partie administrative des dossiers et elle est à votre disposition à tout moment pour vous apporter des informations administratives.

**Le coursier**

Il assure la livraison du matériel, du traitement et la récupération des déchets à votre domicile.

**Les infirmier(e)s libéraux(ales)**

Ils (elles) sont choisi(e)s par le patient ou recherché(e)s par l'équipe de coordination. Ils (Elles) travaillent en collaboration avec le service HAD.

Ils (Elles) mettent en œuvre le protocole de soins au chevet du patient.

Ils (Elles) effectuent les soins sur prescription médicale ou en fonction de leur rôle propre et communiquent les transmissions utiles pour votre suivi dans le dossier de soin.



Ils (Elles) s'engagent à une permanence des soins notamment la nuit et les week-ends. Nous les rencontrons au sein de la structure HAD une fois par semaine afin d'échanger sur l'état de santé et la prise en charge du patient.

#### **Le laboratoire d'analyses médicales**

Les examens d'analyses biologiques médicales sont réalisés par votre laboratoire de biologie habituel.

#### **Les transports sanitaires**

Le service d'HAD prend en charge les frais de transports sanitaires pour les déplacements qui entrent dans votre protocole de soins, notamment pour une hospitalisation.

#### **Les prestataires de matériel médical**

Lors de votre admission, l'équipe de coordination évalue le matériel nécessaire à votre prise en charge au domicile et établit un partenariat avec un prestataire qui assurera la livraison du matériel la veille ou le jour de l'admission. Il assurera également la maintenance de ce matériel.

#### **L'entourage**

Il est indispensable dans une démarche d'hospitalisation à domicile.

Il joue un rôle important auprès du patient et de l'ensemble des intervenants.

### **2 La coordination**

Elle est assurée en permanence par les infirmières coordinatrices.

Tout le matériel nécessaire et adapté à votre prise en charge est mis en place par la structure HAD. La livraison du matériel médical et des médicaments prescrits par votre médecin traitant sont livrés à votre domicile par le coursier de l'HAD, à minima une fois par semaine, mais plus si votre état de santé le nécessite. Les déchets d'activité de soins (DASRI) sont collectés régulièrement par le coursier de l'HAD et acheminés sur le site de l'Hôpital Saint Joseph.





## Le déroulement de votre séjour

Afin d'assurer la qualité de votre prise en charge et faire une mise au point sur l'évolution de votre état de santé, le médecin coordonnateur de l'HAD et son équipe (cadre de santé, infirmières coordinatrices, assistante sociale) animent chaque semaine une réunion pluridisciplinaire (staff) avec les infirmiers libéraux. L'équipe coordinatrice viendra vous rencontrer à votre domicile afin d'échanger et d'évaluer votre prise en charge.

Un dossier de soins HAD est à votre domicile, il permet de faire le lien entre tous les acteurs de soins, de consigner toutes les données concernant votre état de santé (traitement, planification de soins, transmissions ...).

C'est également un outil de communication entre les différents partenaires de soins et plus particulièrement entre le médecin traitant et le médecin coordonnateur. Ce dossier de soins reste à votre domicile, il est souhaitable de vous en munir lors d'une consultation ou d'une hospitalisation.

L'intervention à votre domicile du personnel libéral est coordonnée par l'équipe de l'HAD. Elle centralise l'ensemble des informations vous concernant dans votre dossier de soins.

*La continuité des soins est assurée par vos infirmiers libéraux et par une astreinte téléphonique infirmière par l'HAD Saint Joseph 24h/24 et 7j/7.*

*Nous sommes joignables au 04 91 80 70 20.*

### 3 Les prestations fournies

Le service d'hospitalisation à domicile prend en charge :

- la totalité des soins assurés par le secteur libéral (honoraires médecin traitant, infirmières libérales, kinésithérapeutes, orthophonistes ...)
- les examens biologiques
- le traitement prescrit
- le matériel médical
- les transports sanitaires en lien avec l'hospitalisation à domicile

### VOTRE SORTIE

Différentes raisons peuvent amener la fin de l'hospitalisation à domicile :

- L'atteinte de l'objectif thérapeutique
- Les soins nécessaires ne requièrent plus l'intervention du service d'hospitalisation à domicile
- Une ré-hospitalisation dans un établissement de santé. A l'issue de cette hospitalisation et si votre état de santé le nécessite, vous serez de nouveau admis en HAD.
- Une interruption volontaire de votre part. L'accord de votre médecin traitant est **obligatoire**.

La sortie est décidée conjointement par votre médecin traitant et le médecin coordonnateur de la structure HAD, en fonction de votre état de santé.

Des solutions de continuité des soins seront alors proposées et l'organisation déjà établie peut-être poursuivie.

A la fin de votre séjour, l'équipe de coordination récupère le dossier de soins de votre domicile et informe le prestataire de matériel médical de la fin de l'hospitalisation, afin que celui-ci prenne contact avec vous pour reprendre l'équipement à votre domicile ou poursuivre la location.

Nous transmettons toutes les informations médicales aux divers intervenants concernés et restons à votre disposition pour tous problèmes éventuels.

# Informations diverses

## Respecter le patient

L'ensemble du personnel est soumis au devoir de discrétion, de réserve et de secret professionnel sur les informations dont il a connaissance dans le cadre de son travail.

Par égard pour chaque individu, les droits des personnes hospitalisées et les informations le concernant sont encadrés par un dispositif légal (loi du 4 mars 2002) et par la charte du patient hospitalisé en HAD (Cf. annexes).

## Lutte contre la douleur

L'Hôpital adhère au contrat d'engagement de lutte contre la douleur. Un comité de lutte contre la douleur ou CLUD existe depuis 1997.

L'HAD est particulièrement attentive à la prise en charge de la douleur. Elle met en place un suivi spécifique de votre douleur avec des évaluations quotidiennes par les infirmiers libéraux mais également en organisant hebdomadairement une réunion de concertation pluridisciplinaire qui regroupe le médecin de la douleur et des soins palliatifs de l'Hôpital Saint Joseph, son équipe mobile, ainsi que l'équipe de l'HAD et le personnel libéral concerné.

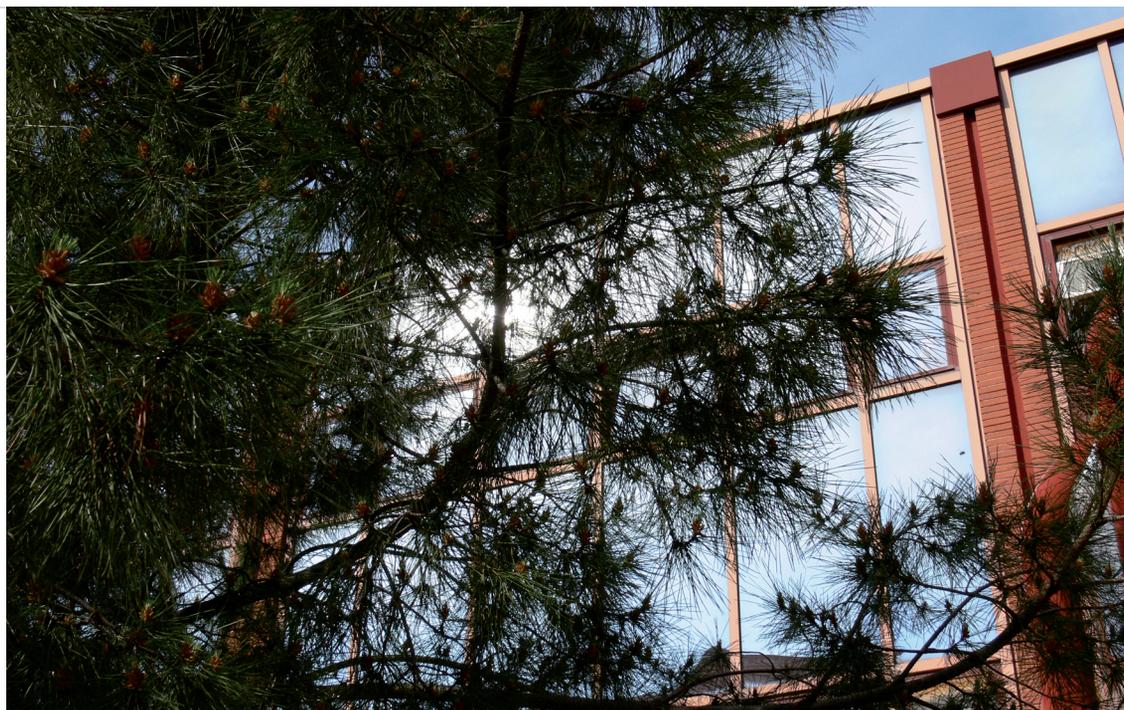
Vous trouverez le contrat d'engagement "lutter contre la douleur" dans les annexes.

## Lutte contre les infections nosocomiales

Afin de lutter efficacement contre le risque infectieux, l'Hôpital Saint Joseph possède un comité de lutte contre les infections nosocomiales ou CLIN et une unité opérationnelle en hygiène. Pour lutter contre les infections nosocomiales, les protocoles et les recommandations conformes aux règles d'hygiène et d'asepsie sont à disposition du personnel libéral dans votre dossier au domicile. Ils devront être respectés par les professionnels de santé.

La politique d'hygiène hospitalière s'applique à tous, patients, famille, soignants, elle permet d'assurer une meilleure prise en charge et de lutter contre les infections.





- Il faut veiller à se laver les mains soigneusement avant d’approcher le patient et après tous les soins d’hygiène.
- Il faut éviter de toucher ou d’ouvrir les emballages des dispositifs mis à disposition, si l’on n’en a pas l’utilité.
- Ne pas essayer d’ouvrir le collecteur à aiguilles.
- Utiliser les containers (fûts) en plastique pour jeter les déchets “contaminés”.
- Ne pas fumer dans la chambre du patient et en sa présence.
- Éviter la présence d’animaux dans la chambre du patient.

### **La personne de confiance**

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l’Établissement considèrera comme votre “personne de confiance”, sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d’exprimer votre volonté ou de recevoir l’information nécessaire à cette fin.

Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décisions vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

### **Les directives anticipées**

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées, pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d’état d’exprimer sa volonté. Ces directives anticipées expriment ses souhaits précis concernant les conditions de limitation ou d’arrêt de traitement.

Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaudra sur tout autre avis non médical. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l’intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l’établissement : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à qui vous les avez confiées (Cf. annexes).

### **Informatique et liberté**

A l'occasion de votre séjour, des informations administratives et médicales seront traitées par informatique.

Les informations recueillies lors de votre hospitalisation, feront ainsi l'objet, sauf opposition de votre part (cf. conditions fixées dans l'article 38 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), d'un enregistrement informatique. Ces informations sont exclusivement réservées à l'équipe médicale et soignante qui vous suit, ainsi qu'au service facturation pour ce qui concerne les données informatiques.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du médecin responsable de l'information médicale directement ou par l'intermédiaire du médecin responsable de votre hospitalisation.

### **Les modalités d'accès à votre dossier / Les informations relatives à votre santé**

Après votre sortie, vous avez droit à un accès direct à votre dossier, en application de la loi du 4 mars 2002. La demande doit être faite au Département d'Information Médicale (DIM), qui l'enregistrera.

Vous pouvez consulter votre dossier à l'Hôpital sur rendez-vous ou il peut vous être envoyé sous huit jours après la date de réception de votre demande.

Dans les deux cas, un justificatif d'identité vous sera demandé, les frais de reproduction et d'expédition restent à la charge du demandeur.

### **Qualité et gestion des risques**

L'Hôpital Saint Joseph a obtenu la Certification de la Haute Autorité de Santé en 2001, en 2006 puis en 2010, sans réserve.

La version V2014, qui intègre de nouvelles méthodes de visite basées sur l'évaluation de situations de prise en charge des patients (audit patient traceur) et sur l'analyse de thématiques prioritaires (audit processus), a abouti à une Certification avec obligations d'amélioration.

Un comité de suivi, formé de la Direction et de médecins, a élaboré un programme d'actions prioritaires pour répondre aux exigences de la HAS.

L'Hôpital est engagé dans une démarche constante d'amélioration de la Qualité et de la Gestion globale des Risques, en lien avec les remarques de ses patients (questionnaires de sortie et enquêtes de satisfaction envoyée au domicile, Cf. annexes).

En répondant à ces questionnaires, en exprimant votre avis, vous contribuez à cette démarche.

### **La gestion des réclamations**

Toutes vos plaintes ou réclamations sont prises en compte par l'Établissement.

Le cadre de santé du service ou le médecin coordonnateur doit être votre premier interlocuteur en cas d'insatisfaction.

Si vous n'avez pas pu vous exprimer au sein du service, un professionnel chargé des relations avec les usagers pourra recevoir votre réclamation, vous assister, vous orienter et vous informer sur les voies de conciliation et de recours si vous estimez être victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'Établissement.

Vous pouvez le contacter par courrier ou en appelant le **04 91 80 66 94**.

### Les consignes de sécurité

#### Oxygénothérapie à domicile :

Pour des raisons de sécurité et de risque incendie, afin d'éviter tout accident, en présence d'oxygène, il est formellement recommandé :

- de ne pas fumer dans les locaux où est utilisé ou stocké l'appareillage d'oxygénothérapie et de les aérer fréquemment.
- de ne pas approcher le concentrateur, ni la bouteille d'oxygène d'une flamme ou d'une source de chaleur.
- de ne pas utiliser de graisse, d'huile, de produits gras, de crème pour les mains ou le visage en présence d'oxygène.

#### Conseils face au risque électrique pour le patient au domicile :

##### • Le disjoncteur principal :

Couper le courant au disjoncteur avant toute intervention sur l'installation.  
Remplacer toujours un fusible défectueux par un autre du même calibre.

##### • Les appareils électriques :

Ne pas laisser les appareils électriques en veille (éteindre avec le bouton marche/arrêt) après utilisation.

Débrancher les appareils avant de les nettoyer.

Pas de contact direct avec l'eau ou tout autre liquide.

Ne pas tirer sur le fil pour débrancher l'appareil.

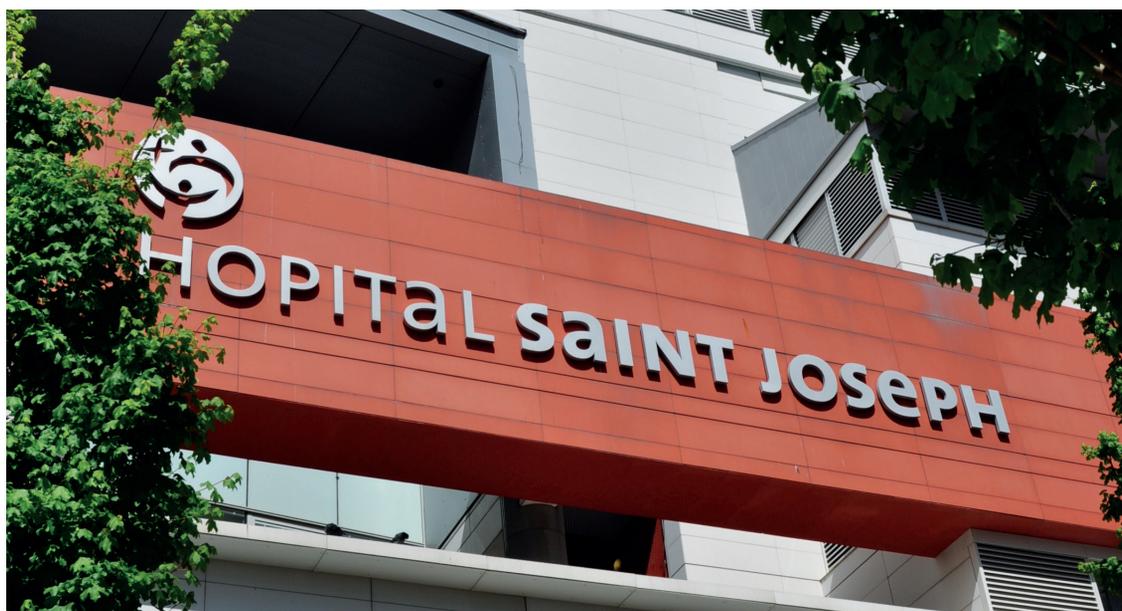
##### • Sécurité pratique :

Ne pas toucher les fils dénudés.

Ne pas surcharger les prises et les multiprises.

Si nécessaire, faites réparer rapidement les prises démontées ou cassées.

L'ensemble de ces préconisations s'inscrivent dans le cadre de la prévention du risque électrique (électrisation voire électrocution) mais également incendie (surchauffe des matériels) lors d'une HAD.







# Numéros d'urgence

## Numéros utiles

### Appel d'un poste fixe :

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

### Appel d'un mobile :

Secours internationaux : **112**

Précisez que vous êtes en HAD Saint Joseph

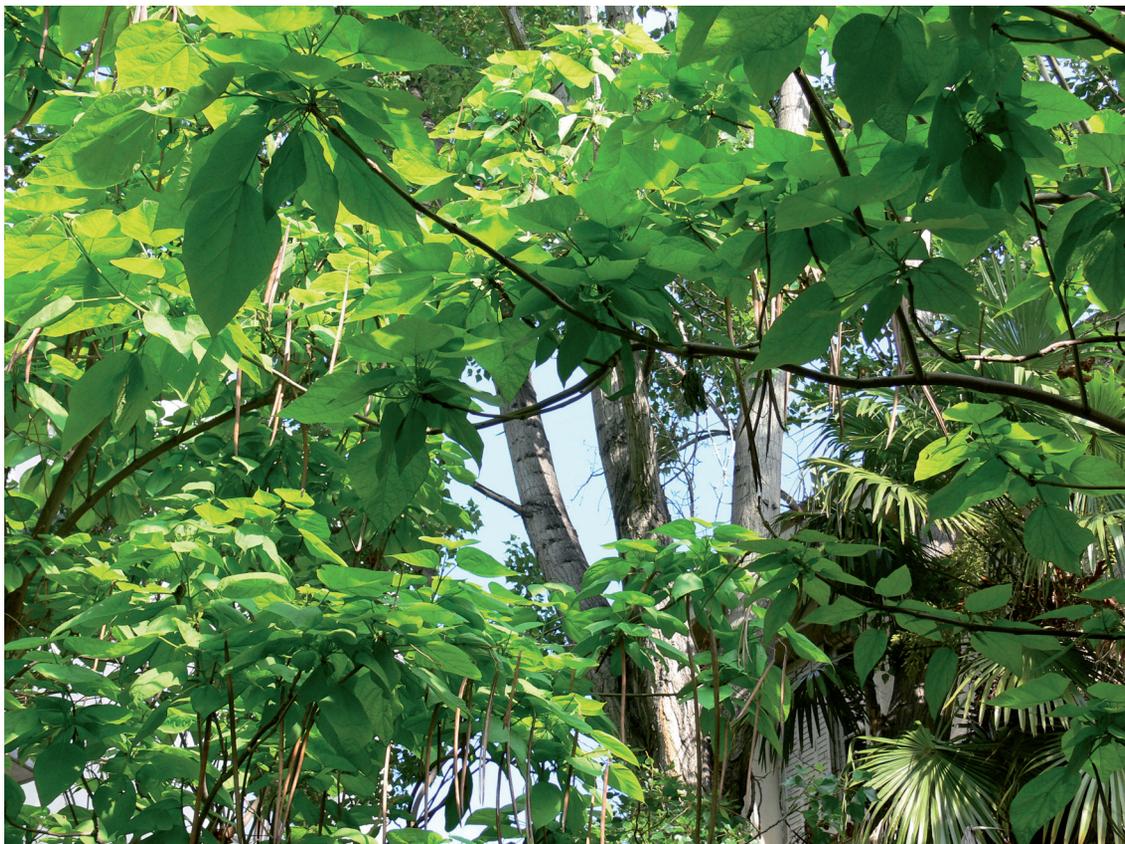
### Hospitalisation à Domicile Saint Joseph :

Accueil - Secrétariat : **04 91 80 70 20**

Fax : **04 91 80 70 25**

### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30



# Plan d'accès à l'établissement



Adresse postale

**Hospitalisation à Domicile Saint Joseph**

**29A, Boulevard de Louvain**

**13008 Marseille**

**Accueil > Secrétariat : 04 91 80 70 20 - Fax : 04 91 80 70 25**

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

